



INSTITUTION JEAN-PAUL II

ENSEIGNEMENT PRIVÉ CATHOLIQUE

www.parcoursup.fr



*La nouvelle plateforme de préinscription
dans l'enseignement supérieur*

**Présentation du portail Parcoursup
13 Janvier 2018**



INSTITUTION JEAN-PAUL II
ENSEIGNEMENT PRIVÉ CATHOLIQUE

Au préalable...

S'informer

Anticiper

Quel projet pour
mes études
supérieures ?

Diversifier ses
candidatures

Discerner



INSTITUTION JEAN-PAUL II
ENSEIGNEMENT PRIVÉ CATHOLIQUE

Des interlocuteurs pour construire son projet

Famille

Professeurs

Direction des
Études et Vie
Scolaire

Salons, Portes
ouvertes et forums

Centre
d'Information et
d'Orientation (CIO)

B.D.I de
l'Institution



INSTITUTION JEAN-PAUL II
ENSEIGNEMENT PRIVÉ CATHOLIQUE

Le plan étudiant

Accompagnement renforcé de l'orientation

Nouvelle plateforme : Parcoursup

Accueil des étudiants



INSTITUTION JEAN-PAUL II
ENSEIGNEMENT PRIVÉ CATHOLIQUE

Nouvelle plateforme : Parcoursup

Site : www.parcoursup.fr



Application: Parcoursup





-Réception - acceptation des propositions
-Phase complémentaire
-Inscription administrative

Elaboration du projet d'orientation

Consolidation du projet et saisie des vœux

Confirmation vœux

Examen des vœux

nov

déc

jan

fév

mars

avril

mai

juin - sept

Echanges avec le professeur principal

Informations sur : www.terminales2017-2018.fr

1^{ère} semaine de l'orientation

2^{ème} semaine de l'orientation et Journées Portes Ouvertes

Intentions d'orientation : Fiche dialogue

1^{er} conseil de classe : recommandations

★ 15/01 : ouverture nouvelle plateforme d'admission parcoursup.fr

★ 22 janvier : début saisie vœux

★ 13 mars : fin saisie vœux

★ 31 mars : date limite confirmation vœux

Consolidation du projet sur parcoursup.fr : attendus et indicateurs par formation

Saisie des vœux (jusqu'au 13/03) puis confirmation sur parcoursup.fr

2^{ème} conseil de classe : fiches Avenir

Examen de chaque vœu dans le supérieur

Réception- acceptation des propositions par les futurs étudiants puis inscription

★ A partir du 22 mai

★ Baccalauréat (écrit)



-Réception - acceptation
des propositions
-Phase complémentaire
-Inscription
administrative

Elaboration du projet
d'orientation

Consolidation du projet et
saisie des vœux

Confirmation
vœux

Examen des vœux

nov

déc

jan

fév

mars

avril

mai

juin - sept

★ 15/01 : ouverture nouvelle plateforme d'admission parcoursup.fr

★ 22 janvier :
début saisie vœux

★ 13 mars :
fin saisie vœux

★ 31 mars :
date limite confirmation vœux

Consolidation du projet sur
parcoursup.fr : attendus et
indicateurs par formation

Saisie des vœux (jusqu'au 13/03)
puis confirmation sur parcoursup.fr

2^{ème}
conseil de
classe :
fiches
Avenir

Examen de
chaque vœu
dans le supérieur

Réception- acceptation
des propositions par les
futurs étudiants puis
inscription

★ A partir du 22 mai



INSTITUTION JEAN-PAUL II
ENSEIGNEMENT PRIVÉ CATHOLIQUE

Parcoursup : Inscription

Du 22 janvier au 13 mars (18h)

Adresse mail valide



N° du Répertoire
National des
Identifiants Elèves,
etc.



Conserver les
identifiants de
connexion

Décrire en quelques lignes les formations qui ont sa préférence
(utile dans le cadre de la commission étudiant les dossiers de
lycéens sans réponses positives)



Jusqu'au 31 mars

10 vœux

- Vœu multiple : formation homogène (jusqu'à 10 sous-vœux)
- Limite de 20 sous-vœux (hors écoles d'ingénieur et de commerce et 1^{ere} année commune aux études de santé en IdF)

Rédaction obligatoire pour chaque vœu du « Projet de formation motivé »

Confirmation de chaque vœu (dossier complet)



Formations courtes

(Bac +2, +3)

BTS/BTSA

DUT

DTS

DCG

Formations préparatoires

CPGE

MAN

Formations de mise à niveau

Préparations aux concours

Formations longues

(Bac +3, +5)

Licences

Des Formations ingénieurs

Des Ecoles Supérieures d'Art

Ecoles Nationales Supérieures
d'Architecture

Des Ecoles de commerce

Des écoles du secteur social

Formations complémentaires

Vérifier que la formation
souhaitée est sur le portail



Connaître le contenu des formations disponibles

- Contenu et organisation des enseignements
- Attendus de la formation (nationaux/« locaux »)
- Éléments pris en compte pour l'examen d'un vœu
- Dates des journées portes ouvertes ou des journées d'immersion
- Contact d'un responsable pédagogique

Identifier ses chances de réussite et d'insertion professionnelle

- Nombre de places proposées en 2018
- Nombre de candidats et du nombre d'admis en 2017
- Taux de passage en 2ème année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle (quand ces données sont disponibles)



INSTITUTION JEAN-PAUL II
ENSEIGNEMENT PRIVÉ CATHOLIQUE

Parcoursup : Attendus de formation

Licence mention Histoire

- ☑ Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement
- ☑ Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)
- ☑ Etre intéressé par la démarche scientifique
- ☑ Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les sciences humaines
- ☑ Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail
- ☑ Avoir un intérêt pour la recherche documentaire
- ☑ Avoir un intérêt pour les questions historiques, politiques, économiques et sociales



Formations sélectives

Formations non sélectives
(licences)



Accès

- Les candidatures sont classées ou refusées sur la base des critères définies par la commission d'examen des candidatures de l'établissement
- Places réservées pour l'accès des bacheliers professionnels en BTS et technologiques en DUT

Secteur

- Pas de notion de secteur



- Quota minimal de boursiers du second degré
- Nombre minimal de places réservées aux bacheliers professionnels en BTS
- Nombre minimal de places réservées aux bacheliers technologiques en DUT
- Dispositif « Meilleurs bacheliers »



Accès

- Toutes les candidatures sont acceptées
- Selon le profil, l'admission peut être conditionnée au suivi d'un **parcours adapté***
- Accès des candidats venant de tout le territoire, mais accès protégé des candidats résidant dans le secteur (taux maximal)
- En cas de dépassement des capacités, les règles de priorité ont changé : Les candidats dont le profil, les acquis, le projet sont en adéquation avec les attendus seront prioritaires

Secteur

- Secteur par défaut = l'académie
- Suppression de la prise en compte de l'académie de passage du baccalauréat
- Rattachement au secteur de l'adresse de résidence des deux représentants légaux
- Demandes de dérogation auprès des SAIO (traitement des demandes jusqu'au 18 mai)



- Les parcours adaptés à l'université
 - Remises à niveau
 - Cursus pluridisciplinaires
 - Cursus "autonomie" (hybrides présentiel/à distance)
 - Cursus "accompagnés" (renforcement présentiel)
 - Cursus "accélérés" / Cursus "progressifs" (+/- 1 an)
- Contrat de réussite pédagogique suivi par un directeur des études
- Valorisés par des ECTS



- Remplace la fiche pédagogique
- Une fiche Avenir pour chaque vœu (y compris formations non sélectives)
- Objectif de valorisation des compétences
- Ne concerne que les candidats en terminale ou MAN
 - Résultats scolaires de terminale par matière
 - Appréciation des enseignants par matière concernant la méthodologie, l'engagement dans le travail, l'autonomie et l'esprit d'initiative
 - Appréciation du professeur principal sur la candidature
 - Avis du chef d'établissement sur la candidature (cohérence vœu/motivation, capacité à réussir)



INSTITUTION JEAN-PAUL II
ENSEIGNEMENT PRIVE CATHOLIQUE

Parcoursup : Réponses possibles

Oui

Oui-si (formations
non-sélectives)

En attente

Non (formations sélectives)

Etablissement

Renonce

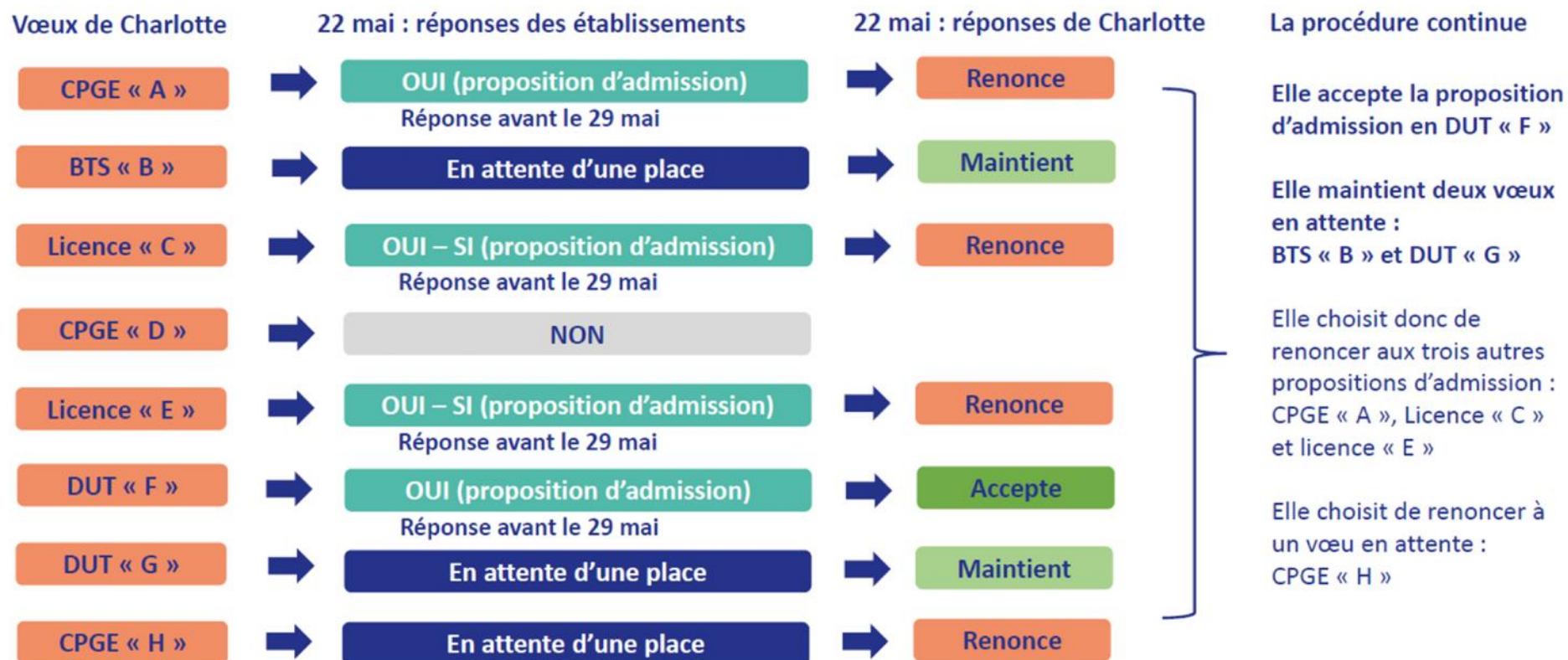
Accepte

Maintient

Lycéen



Cas n° 1 : au 22 mai



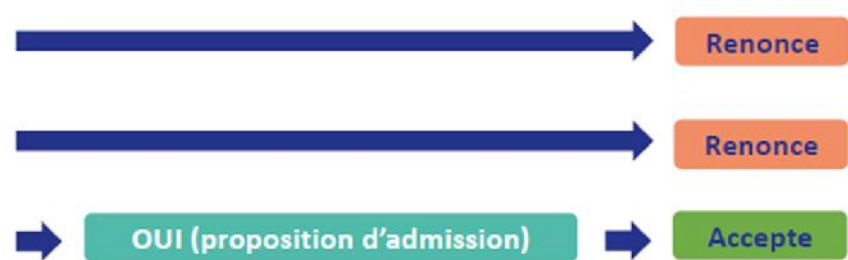


Cas n° 2 : au 27 mai

Etat des vœux de Charlotte au
27 mai



Charlotte reçoit une nouvelle réponse le
28 mai



28 mai : réponses de
Charlotte

Charlotte
s'inscrit en
DUT « G »



Phase complémentaire

- Ouverture prévue après les épreuves écrites du baccalauréat
- Saisie possible de vœux en PC pour les candidats n'ayant aucune proposition
- Commission d'accès aux études supérieures pilotée par le recteur propose aux candidats sans proposition des formations au plus proche de leurs vœux, à partir du 22 mai